



Le Cancanier

Journal officiel de la commune de Penthalaz - no 24 - Mai/Juin 2012

Editorial

Etre municipal, c'est si facile ? Yaka, Faukon !

Isabelle Gay-Crosier, Municipale



Eh oui, c'est souvent ce que l'on entend... Pourquoi ils ont fait ceci comme cela ? Mais ils n'avaient qu'à faire ça ! Si seulement c'était si simple. Lors de ma première séance de Municipalité en décembre 2008, mes collègues m'ont

dit : « Tu verras, s'il y a une chose que tu apprendras ici, c'est la patience ! » Je n'y ai pas trop cru, et pourtant !

La variété des sujets à traiter, la complexité des dossiers, les revirements inattendus de nos autorités cantonales, le temps passé en lecture, analyses, réunions, assemblées générales, je n'y croyais pas. Tout cela est certes fort intéressant et constructif. C'est un challenge quotidien. Mais comment faire tout juste ? Il y a les préavis qui font plaisir au Conseil Communal et aux concitoyens, comme par exemple une proposition de baisse d'impôts, la remise en état d'espaces publics, ou encore tout ce qui a trait au développement du village. Il y a aussi les préavis qui fâchent, comme l'augmentation du prix de l'eau, la mise en place de nouvelles taxes, l'achat de certains biens immobiliers, la pose d'horodateurs. Les dossiers de construction sont souvent délicats et certains concitoyens se sentent accablés de tracasseries. Et il y a un dossier qui ne va pas faire plaisir cette année et les années à

venir, c'est celui des déchets. La Municipalité le sait ! Eh oui, comme toutes les autorités communales suisses qui ne l'ont pas encore fait, celles de Penthalaz doivent mettre en place pour le 1er janvier 2013 le nouveau système de taxation des déchets. Il y aura deux taxes : une nouvelle, appelée taxe incitative, c'est-à-dire soit une taxe au sac, soit une taxe au poids. La deuxième, vous la connaissez déjà, la taxe forfaitaire, qui sera revue, nous l'espérons, à la baisse. L'objectif final est de pouvoir financer le 100% des charges liées au ramassage, au transport et à l'élimination des déchets des citoyens.

Le contribuable à nouveau transformé en vache à lait ? Mais non bien sûr ! Ce sont des mesures destinées à responsabiliser chacune et chacun, dès le plus jeune âge par l'éducation des parents, par rapport aux déchets générés, à inciter chacune et chacun à recycler tout ce qui est recyclable, la finalité étant de n'avoir dans les sacs poubelles que les plastiques et les composites.

Alors commençons dès maintenant à réfléchir à la manière de mieux acheter, de moins gaspiller, donc de consommer intelligemment ! Et surtout, n'oubliez pas que notre déchetterie est ouverte dorénavant tous les jours sauf le lundi (voir horaires d'ouverture en page 15).

Concours photo

Gagnant : Monsieur Michel Rochat



Pour cette édition, c'est Monsieur Michel Rochat qui remporte le concours et gagne un bon d'une valeur de CHF 50.-

« Une photo de la Venoge pendant les grands froids de février. La vue est prise depuis le pont qui enjambe la rivière »

Merci aux autres participants. Nous gardons un enregistrement de leur photo pour une éventuelle publication future ou un nouveau tirage au sort.



Communications de la Municipalité

- Selon dicastères

Pages 2 et 3

Au Conseil communal

- Conseil communal du 14 mai 2012

Pages 4 à 6

Sociétés locales & Evénements

- Martinetti Electricité
- Une boutique Déco - Cadeaux - Café dans la gare
- APV - Association des Paysannes Vaudoises
- Coup de balai 2012
- L'Union des Sociétés Locales fête ses 75 ans
- Collaboration musicale
- Les classes en forêt

Pages 7 à 12

Courrier des lecteurs

- 2 articles « Lu pour vous »

Page 13

La vie des Cancaniers

- Jubilaires
- Accueil par la Municipalité des citoyens né en 1994
- Votre paroisse
- Memento
- Article « Santé »

Pages 14 et 15

Album photos & divers

- Penthalaz dans le temps
- Prévention de la société pro hérisson
- Agenda

Page 16

Editeur responsable

La Municipalité de Penthalaz

Conception et réalisation

Joël Cavat

Comité de rédaction

Katherin Laffely,
Yves Hängartner,
Sylvette Grandchamp
et Joël Cavat

Correctrice

Claire Bourgeois

Impression

Imprimerie Favre et Pittet

Adresse :

Le Cancanier
Case postale 67
1305 Penthalaz
lecancanier@penthalaz.ch

Administration générale, finances, tourisme, police et service du feu

Isabelle Hautier Charrotton, syndique

Achat de la parcelle 311 – Ch. du Dévent – anciennement JardinForm SA

Suite à la mise en liquidation de JardinForm SA, cette parcelle agricole, située au fond du chemin du Dévent et qui s'étend sur 8'804 m², a été mise aux enchères. La Municipalité a tout de suite été intéressée par ce terrain qui se trouve aussi à proximité de Plan-Bois. En effet, elle pourrait être un bon moyen de compensation en vue du prochain PGA ou alors elle pourrait être utile pour l'implantation d'une déchetterie communale. C'est sur cette base que la vente a été accordée à la Municipalité pour un montant de CHF 41'000.--.

Pour cette dépense, non prévue au budget, la Municipalité s'est appuyée sur le préavis No 1-2011 relatif à la délégation de compétences et pouvoirs spéciaux, qui autorise la Municipalité à statuer sur les acquisitions immobilières (cf art. 4, chiffre 6 de la Loi sur les communes) n'excédant pas CHF 500'000.— par cas, charges comprises et une autorisation générale de statuer sur les aliénations immobilières, pour un montant maximum de

CHF 100'000.— par cas, charges comprises.

Il n'y aura donc pas de préavis à présenter au Conseil communal, puisqu'il n'y a pas recours à l'emprunt.

Toutefois, au moment d'écrire ces lignes, la Municipalité apprend qu'une opposition est en cours auprès du TA.

Relation de M. Pierre-André Ischi, municipal et Mme Anne-Laure Girard, boursière

L'art. 50 alinéa 1 de la Loi sur les communes (LC) prévoit ce qui suit : "Le boursier ne peut ni faire partie de la Municipalité ni être conjoint ou partenaire enregistré, parent ou allié en ligne directe ascendante ou descendante, ou frère ou soeur des membres de la Municipalité, ni être une personne menant de fait une vie de couple avec l'un de ces membres".

Dans le cas particulier de notre boursière qui est l'amie du fils d'un conseiller municipal, il faut considérer que, tant qu'ils ne sont pas mariés, il n'y a pas de cause d'incompatibilité, au sens de l'article 50 qui précède. Néanmoins, dans l'hypothèse où ils seraient prochainement

unis par les liens du mariage, la boursière deviendrait alors l'alliée en ligne directe ascendante du conseiller municipal, père de celui qui serait son mari. Il y aurait alors cas d'incompatibilité résultant de l'alliance, au sens de cet article.

Au demeurant, la dissolution du mariage, qu'elle qu'en soit la cause, ne fait pas cesser l'alliance (art. 20 al. 2 et 100 al. 1 ch. 2 Code civil suisse).

Les incompatibilités résultant de liens de parenté ou d'alliance (48, 50, 51 de la LC) ne supportent pas de dérogation (BGC, séance du 30.08.1955, p. 825).

Dans cette hypothèse, l'article 96 de la Loi sur les communes prévoit donc la conséquence suivante :

"Si une alliance au degré prohibé au sens des articles 12, alinéa 2, 48, 50 et 51 vient à se former en cours de période entre le président et le secrétaire d'un conseil général ou d'un conseil communal ou entre deux membres d'une Municipalité ou entre le boursier et l'un des membres de la Municipalité ou entre le syndic et le secrétaire municipal, le dernier arrivé est réputé démissionnaire".

Enfin, afin d'éviter toutes équivoques et pour tout ce qui touche les finances, M. Ischi délègue ses pouvoirs à Mme Hautier.

Rte de Daillens – Ferme en feu

Le 21 mars dernier, en début d'après-midi, les habitants du Village ont été surpris par les flammes et la fumée qui se dégageaient de la ferme Rohrer, située à la route de Daillens. Malgré une rapide intervention des pompiers, la ferme n'a pas pu être sauvée. Il faut dire que la bise soufflait fort et qu'un des objectifs des pompiers était de protéger les bâtiments alentours.

Et comme il y avait du foin dans la grange, il s'agissait aussi d'éviter que le feu arrive jusqu'à là. Le SDIS Région Venoge a dû demander du renfort à Lausanne et la route a été fermée jusqu'au lendemain.

Ce n'est qu'en fin d'après-midi que le feu a pu être maîtrisé. Mais les hommes du feu sont restés jusqu'au petit matin pour surveiller le sinistre.

Cet important incendie a permis au SDIS Région Venoge d'appliquer les procédures

Routes et chemins, gaz, service des eaux et des égouts, éclairage public, matériel service extérieur, travaux publics et signalisation

Pierre-André Ischi, municipal

Radar

Lors de l'assemblée PPDL (Penthaz Penthaz Daillens Lussey-Villars) du 13 mars 2012,

il a été décidé d'acheter un radar entre les 4 communes pour la somme de CHF 5616.--. Cet appareil sera géré par Penthaz.

Chemin Rouge

Suite à la plainte de plusieurs citoyens concernant ce chemin qui est, pour rappel, en (inter-

diction générale de circuler) le long des Maisons Neuves, la Municipalité, après avoir discuté avec les agriculteurs, a décidé dans un 1er temps de poser un radar.

Cet appareil sera mis en service dès demain pour une durée de 1 à 2 semaines. Cela nous permettra de compter le nombre de véhicules en infraction et de savoir leur vitesse.

Personnel communal, domaines

Isabelle Gay-Crosier, municipale

Couvert de la patinoire

La Municipalité a demandé deux devis pour un couvert pour la patinoire. Le premier est de CHF 24'300.— pour une location de 4 mois par année, et l'autre de CHF 23'500.— pour 14 semaines de location par an.

En plus, il faut faire attention à la neige pour les deux structures.

Pour l'instant, la Municipalité renonce à de tels investissements.

Place de sport du Cheminet

Comme vous avez pu le constater, les travaux de la place de sport du Cheminet ont pris un peu de retard, ceci à cause de la météo pluvieuse d'avril. Mais tout est fini maintenant pour la plus grande joie de nos sportifs.

Déchets

La Municipalité a présenté à la commission des déchets les alternatives pour la future taxe incitative, c'est-à-dire la taxe au sac ou la taxe au poids. La Municipalité va poursuivre son étude

prises en place le 1er janvier dernier et ce sont les pompiers de la nouvelle région qui sont intervenus. La Municipalité tient à féliciter le SDIS Région Venoge pour cette intervention, leur efficacité, leur disponibilité et leur gentillesse.

Lors de la séance publique qui s'est déroulée le même jour, la Municipalité a fait un appel à la solidarité des Cancanières et des Cancaniers. Le soir même et le lendemain, des personnes s'annonçaient pour donner de la vaisselle, des meubles, des linges et tout ce qu'il faut pour essayer de reprendre une vie à peu près normale après un tel drame. C'est un véritable élan de générosité et d'entraide qui s'est emparé de Penthaz et aussi des villages voisins.

La Commune, après quelques menus travaux et de grands nettoyages, a pu mettre un appartement à disposition de la famille qui va pouvoir essayer de réorganiser sa vie.

La Municipalité tient à remercier chaleureusement toutes les personnes qui ont pris part à cet événement et qui par leur solidarité, leur sympathie et leur dévouement ont pu aider

la famille Rohrer qui avait déjà été éprouvée en fin d'année dernière par d'importants dégâts d'eau.

Nom de la Gare

Vous l'avez tous appris par la presse locale : l'OFT a pris la décision de nommer la gare Cossonay-Penthaz. Nous avons fait recours contre cette décision. En effet, l'OFT avait accordé un délai au 31 mars à la Commune de Cossonay pour se déterminer ; or, cette décision a été prise avant la fin du délai imparti et nos deux communes étaient sur le point de trouver une solution acceptable pour les deux parties. La Municipalité aimerait une fois pour toute clore ce chapitre à la condition que le nom de la gare soit Penthaz-Cossonay et non le contraire.

Piscine

Voilà, c'est fait ! Les panneaux solaires de la piscine sont en activité. Avis aux amateurs. Quant à ceux qui préfèrent la terrasse à la baignade, sachez que le dallage a été entièrement refait et que vous pouvez en profiter sans risque de coups

de soleil, grâce à la nouvelle toile. Nous ne pouvons que vous encourager à aller faire un tour à la piscine afin de vous rendre compte qu'elle commence à avoir fière allure. Le lifting accordé pour ses 50 ans lui a été très bénéfique.

Députés

Depuis plus de dix ans, nous avons eu le plaisir d'avoir M. André Marendaz qui a décidé de mettre fin à son mandat et de profiter pleinement de sa retraite. J'aimerais, au nom de la Municipalité, lui dire un immense merci pour son investissement colossal, durant des décennies. D'abord comme membre actif du parti socialiste, conseiller communal, puis président du Conseil avant d'être Municipal, puis Député. En sa qualité de Député, M. Marendaz a tenu ses engagements sans compter ses heures, et il s'est donné à fond dans son mandat. Il a toujours su faire le lien entre le Grand Conseil et la Municipalité, nous rendant attentifs aux sujets qui avaient de l'influence sur les communes et plus particulièrement la nôtre. La Municipalité lui est reconnaissante et

lui souhaite une belle et heureuse retraite.

Vous le savez déjà, notre commune a l'honneur de compter deux députés, et pour la première fois, dans l'histoire de Penthaz, une femme a été élue : Mme Delphine Probst pour le parti socialiste. Présidente du Conseil, Syndique et maintenant députée, on peut dire que la roue tourne ! Quant au second élu, il s'agit de M. Michel Collet pour les Verts. Ce n'est pas sans un brin de fierté que nous les félicitons chaleureusement pour leur élection et nous leur souhaitons beaucoup de satisfaction dans leur nouveau mandat.

Il y a des années que notre commune n'avait pas été si bien représentée au Grand Conseil. Deux Députés d'un coup ? du jamais vu ! La Municipalité se réjouit de pouvoir collaborer avec Mme Probst et M. Collet et, vous l'aurez compris, elle souhaite vivement que cette relation privilégiée – Grand Conseil – Municipalité – qu'avait développée M. Marendaz, persiste et nous nous en réjouissons.

, voirie et services publics

sur la taxe au poids, plus compliquée à mettre en œuvre, mais plus juste. Les préavis y relatifs vous seront présentés lors du Conseil du mois de juin.

Personnel

Service extérieur

La Municipalité, en accord avec Jean-Luc Duperrex, a offert à M. Christian Liardet l'opportunité d'effectuer un stage de reclassement professionnel depuis le 12 mars dernier, selon l'art. 17 LAI (Loi sur l'Assurance

Invalité) stipulant le droit à ce reclassement.

Présentation de notre nouvelle boursière

J'ai le plaisir de vous présenter notre nouvelle boursière, Anne-Laure Girard, qui travaille en collaboration avec Jean-Daniel Bonny depuis début avril. Je lui cède la parole.

« Originaire de Sévery, j'ai grandi à Penthaz. Arrivée à l'âge adulte, je suis venue à Penthaz, où je vis en couple depuis près de 12 ans. Après un

baccalauréat en sciences économiques, j'ai travaillé à la Coop de Penthaz. Puis, après une formation en gestion d'entreprise, j'ai travaillé trois ans en tant que comptable dans une SA. En 2009, j'ai commencé les cours du brevet fédéral de spécialiste en finance et comptabilité, brevet que j'ai obtenu en mai 2011. En même temps que ma formation, j'ai occupé un emploi à 80% en tant que responsable comptable dans un Call Center de plus de 30 personnes.

J'ai commencé mon travail

au sein de la Commune de Penthaz le 1er avril 2012. Depuis cette date, j'ai déjà eu l'occasion de découvrir un domaine d'activité fort varié.

Je me réjouis d'avance de reprendre la comptabilité de la Bourse communale et soyez certains que j'utiliserai toutes mes connaissances afin de servir au mieux les intérêts de notre Commune. »

Conseil communal du 14 mai 2012

Sylvette Grandchamp

La séance débute par les opérations préliminaires :

45 conseillères et conseillers sont présents.

Le PV est accepté.

Le Président donne lecture du courrier.

Au nom du bureau du Conseil, il félicite Mme Delphine Probst pour son élection au législatif cantonal.

Il remercie également la Municipalité pour l'organisation de la course du Conseil communal le samedi 5 mai 2012, ainsi que la Secrétaire Claudine Martin et le Conseiller Piéric Freiburghaus pour leur engagement lors de cette soirée.

La parole est donnée à la Municipalité pour ses communications, puis l'ordre du jour sera modifié en raison du retrait par M. Freiburghaus de sa motion intitulée « Pour une contribution communale à la solidarité internationale et à l'aide publique au développement » ainsi qu'à la demande de M. Ch. Lötscher, au nom du groupe Radical-Libéral, qui souhaiterait que le préavis municipal n° 14-2012 passe en point 2 et que le préavis municipal n° 12-2012 prenne sa place au point 4 de l'ordre du jour. Cette demande étant motivée par le fait qu'il trouve que les travaux envisagés dans les locaux des abris PCI du centre communal du « Verger » sont financièrement prioritaires par rapport à l'installation d'un système de clés électroniques pour différents bâtiments communaux.

Le nouvel ordre du jour est soumis au vote des Conseillères et Conseillers. Il est accepté à la majorité de ses membres.

Il sera donc suivi avec les modifications demandées.

Préavis municipal n°11-2012 relatif à la vente des actions des Transports de la région Morges-Bière-Cossonay SA

Le 28.8.1897, le funiculaire est mis en circulation, exploité par la Compagnie du chemin de fer Jura-Simplon. Dès 1903, il a passé entre les mains de diverses institutions de transports pour finir à ce jour propriété des Transports de la Région Morges-Bière-Cossonay après la fusion avec la société « Funiculaire de la Gare à la Ville de Cossonay SA ».

La Commune de Penthalaz possédait 300 actions d'une valeur de CHF 17'070.-- (inscrite au bilan valeur à CHF 1.--). Lors de la fusion le contrat prévoyait qu'une action du funiculaire soit échangée contre 2 actions MBC. Nous disposons de 600 actions MBC d'une valeur de 10.- entièrement libérée, soit CHF 6'000.--.

Lors de la fusion, il a été décidé que l'ancienne société ne serait représentée que par un seul administrateur au sein du Conseil d'administration MBC, rôle qui a été attribué au représentant de la Commune de Cossonay. La Municipalité, se trouvant mise à l'écart des décisions prises concernant ce funiculaire, a décidé dans sa séance du 25 avril 2011 de se séparer de ses actions.

La commission s'est interrogée sur le rôle que constitue, pour les habitants et les écoliers de Penthalaz, la liaison par funiculaire avec Cossonay. Elle a admis que ce moyen de transport n'a pas de rôle stratégique pour l'avenir ou le développement de notre commune; ceci plus encore depuis que Penthalaz est rattaché au district du Gros-de-Vaud. De plus, il a été confirmé que nous ne retirons aucun dividende des actions MBC.

La commission a finalement décidé d'amender les conclu-

sions afin que la vente au gré à gré du certificat de 600 actions, d'une valeur nominale de 10 francs, soit autorisée, après négociation, au minimum de cette valeur.

Voici les points soulevés par les conseillers et conseillères :

M. Didier Chapuis trouve regrettable que la Municipalité veuille vendre ses actions rapidement et se prive ainsi du droit de participer à l'assemblée générale. Il propose aux membres du Conseil de refuser les conclusions du rapport de la Commission et les conclusions du préavis municipal n° 11-2012.

M. Fritz Waelti désire connaître le nombre d'actions détenues par les communes avoisinantes ?

Mme Isabelle Hautier Charrotton, Syndique, s'est renseignée auprès des communes de Penthalaz et Daillens et souligne qu'aucune des deux ne possède des actions.

M. Bernard Morel prend la parole au nom de la Commission et souligne que ladite Commission donne la possibilité à la Municipalité de vendre ses actions au moment qu'elle trouvera opportun.

Les conclusions de la commission sont passées au vote et acceptées par 32 oui, 10 non et 2 abstentions.

Préavis n° 14-2012 relatif à la réfection des locaux sanitaires des abris PCI du Centre communal du Verger

Le centre communal du Verger a été construit en 1986. Les vestiaires réalisés dans des abris de protection civile doivent être entretenus pour être utilisés en tout temps. Plusieurs remarques ont été faites à la Municipalité en ce qui concerne l'état de délabrement et le manque d'hygiène dans les sanitaires, à savoir douches et WC.

Les travaux consisteront en la réfection complète des plafonds et murs ainsi que des portes par de la dispersion satinée, le carrelage au sol dans les vestiaires filles et garçons et des toilettes ainsi que le remplacement des douches, des robinets et des porte-savons.

La Municipalité a demandé l'accord du Service de la Sécurité civile et Militaire pour utiliser la réserve disponible sur le fonds des taxes de dispenses de construction d'abris PCI pour effectuer ces travaux.

Le coût des travaux se monte CHF 85'000.--. Ceux-ci seront financés de la manière suivante :

L'ASiCoPe participera à hauteur de 2/3, soit CHF 55'000.--, (en une fois si ces travaux peuvent être considérés comme tels dans leur budget 2013 ; si ces derniers sont considérés comme un investissement, le remboursement s'effectuera alors sur un nombre d'années à définir).

Le reste, soit CHF 30'000, part communale, sera amorti par prélèvement sur le fonds de réserve pour bâtiments communaux.

Cet investissement n'est pas prévu dans la planification financière de la législature. Il y aura donc une répercussion sur le plafond d'endettement, qui est toujours de l'ordre de 16 millions de francs, avec ces CHF 55'000.--. De plus, il faut prendre en considération que nous encaisserons la part des charges d'intérêt et d'amortissement prise en charge par l'ASiCoPe.

La discussion est ouverte, un conseiller, bien que très heureux que la Municipalité prévoie ces travaux, n'est pas tout à fait d'accord sur les priorités données aux différents travaux, trouvant que les sanitaires sont encore en bon état et ne devraient pas être changés de suite. Réponse



En bref

45 conseillers sont présents.

Adoption du PV de la séance du 23. 01.2012 à l'unanimité.

A l'ordre du jour :

- 5 préavis
- Nomination, dissolution de Commissions
- Propositions individuelles

Préavis 11-2012 Relatif à la vente des actions des Transports de la région Morges-Bière-Cossonay SA

les conclusions du rapport de la commission sont acceptées par 32 oui; 10 non et 2 abstentions.

Préavis 12-2012 Relatif à l'installation d'un système d'accès par clés électroniques pour différents bâtiments communaux

accepté par 33 oui: 6 non et 5 abstentions.

Préavis 13-2012 Relatif à la rénovation des façades du collège du Cheminet

Les conclusions de la commission sont acceptées par 28 oui, 13 non et 3 absentes.

Préavis 14-2012 Relatif à la réfection des locaux sanitaires des abris Pci du Centre communal du Verger

Accepté à l'unanimité.

Préavis 15-2012 Relatif à la pose d'un éclairage sur les terrains de football « B » et « C », ainsi qu'au changement des luminaires du terrain « A »

Accepté à l'unanimité.

lui est donnée qu'il faut les démonter pour refaire les murs et qu'il sera difficile de retrouver les pièces chez le fournisseur. De plus, photos à l'appui, il nous est démontré que les sanitaires sont insalubres.

Les conclusions du rapport, identiques au préavis sont passées au vote et acceptées à l'unanimité.

Préavis n° 13-2012 relatif à la rénovation des façades du collège du Cheminet

L'agrandissement du collège du Cheminet a été réalisé dans les années 1994-1995. Lors de ces travaux, des plaques de polystyrène expansé de 10 cm d'épaisseur ont été collées sur les anciens murs. Ensuite, un treillis d'armature et un crépi ont été collés directement sur l'isolation. Le crépi présente aujourd'hui un état de dégradation avancé avec des grandes parties décollées et quelques endroits arrachés. Cette dégradation, apparue après seulement 17 ans, serait due à une mauvaise application de la colle, ce qui a provoqué un décollement des plaques d'isolation entraînant à son tour la fissuration et le décollement du crépi. Les dégâts étant plus importants sur la partie basse du bâtiment le présent préavis se portera sur cette partie en premier lieu.

Dans les travaux envisagés par la Municipalité, il est prévu de monter un échafaudage, d'arracher le crépi et le treillis existants, de fixer les plaques de polystyrène mécaniquement à l'aide de tampons spéciaux et de refaire l'enduit de finition. Pour profiter de l'échafaudage en place, un contrôle des joints de la verrière sera exécuté. Ces travaux pourront se faire pendant les vacances scolaires cet été.

Le montant des travaux est

estimé à CHF 73'000.-. Il est prévu de financer cet investissement par recours à l'emprunt et de l'amortir sur 10 ans. Etant donné que le collège du Cheminet, dont la commune de Penthalaz est propriétaire, est utilisé par l'école, les frais engendrés par ces travaux seront reportés sur les charges d'exploitation à payer par l'ASiCoPe.

La commission a donné lecture de son rapport dans lequel elle demande à la Municipalité de reporter le présent préavis après avoir fait une étude complémentaire sur l'épaisseur de l'isolation de la façade, les normes actuelles d'isolation étant plus exigeantes. La commission estime qu'une épaisseur d'isolation de 10 à 12 cm supplémentaires ne représenterait pas un surcoût énorme et nous permettrait d'être aux normes actuelles en matière d'isolation.

Pour sa part, un conseiller a demandé, à titre informatif, à l'entreprise Marmoran, une offre pour l'isolation totale de la façade. Le surcoût par rapport aux travaux prévus se monterait à environ CHF 58'000.-.

Notre attention est attirée sur le fait que les normes appliquées actuellement ne seront peut-être plus les mêmes dans quelques années.

Le président a donc fait voter les conclusions du rapport de la commission, demandant le report du préavis après étude complémentaire.

Le rapport de la commission est accepté par 28 oui, 13 non, 3 abstentions. Le préavis est donc reporté.

Préavis 12-2012 Installation d'un système d'accès par clés électroniques pour différents bâtiments communaux

Le présent préavis a pour but de proposer la mise en œuvre d'un nouveau système d'accès

et de verrouillage au Centre communal du Verger, aux bureaux communaux et au futur local des pompiers.

Au fil des ans, l'accès aux différents locaux devient de plus en plus problématique par la perte de clés et le manque de communication concernant le transfert de celles-ci.

La Municipalité a donc décidé d'équiper les locaux de clés électroniques. Les avantages du système sont les suivants :

- Une clé unique pour chaque utilisateur, programmée pour l'ouverture des locaux désirés.
- Programmation des clés par l'administration communale.
- Possibilité de désactiver rapidement une clé en cas de perte.
- Vue d'ensemble de l'utilisation des locaux en fonction de l'enregistrement des accès.
- etc...

La Municipalité s'est approchée de deux fournisseurs spécialisés et une présentation a été faite aux membres de la commission sur le système salto et le système verso.

Après en avoir pris connaissance, sachant que le prix des deux installations est identique, et bien que le choix final soit de la responsabilité de la Municipalité, la commission a émis une préférence sur le système verso-clic.

Le coût total des travaux s'élève à CHF 81'000.--, dont CHF 52'600.-- pour le centre du Verger, CHF 7'300.-- pour les bureaux communaux et CHF 21'100.-- pour le nouveau local des pompiers.

Cet investissement est prévu dans la planification financière pour un montant de CHF 71'000.-- par recours à l'emprunt. Etant donné que le

Conseil communal du 14 mai 2012

coût selon les devis est de CHF 81'000.-- et que la somme sera prélevée pour amortissement sur le fonds de réserve « bâtiments communaux » et qu'elle sera payée par la trésorerie courante, il n'y a pas d'incidence sur le plafond d'endettement. Pour le Verger une éventuelle participation de l'ASiCoPe sera discutée en raison de l'utilisation des locaux par les écoles.

La parole n'a pas été demandée et le préavis est accepté par 33 oui, 6 non et 3 abstentions.

Préavis n° 15-2012 relatif à la pose d'un éclairage sur les terrains de football « B » et « C », ainsi qu'au changement des luminaires du terrain « A » (Préavis municipal n° 15-2012 complément au préavis municipal n° 06-2011 traité lors de la séance du Conseil communal de Penthalaz du 03.10.2011).

Le conseil communal a autorisé la Municipalité à effectuer la pose de mâts pour l'éclairage des terrains « B » et « C », ainsi qu'à procéder au changement des luminaires du terrain « A ». L'éclairage du terrain « A » date de l'époque 1965-1970 et ne fonctionne plus à satisfaction. Il ne peut pas être modifié vu qu'il se trouve dans le périmètre du PAC Venoge et dans celui du Canal d'Entreroche. La luminosité ne permet plus de jouer, ni de s'entraîner dans des conditions normales. Selon les directives de l'ACVF les poteaux d'éclairage installés depuis plus de 30 ans peuvent rester aux emplacements actuels, mais doivent supporter 2 projecteurs par mât.

L'armoire de commande d'éclairage du terrain « A » présente un ampérage insuffisant pour les 12 projecteurs et l'utilisation de la buvette pendant le match. Il faut augmenter l'ampérage pour éviter des coupures d'électricité. L'armoire de

commande des mâts datant de 1970 doit être, en cas de modification, entièrement mise en conformité selon les dernières directives en vigueur.

Le préavis municipal propose de supprimer la commande d'éclairage depuis le bâtiment « buvette » et de refaire une commande depuis le bâtiment « vestiaires » avec la commande de l'éclairage des terrains « B » et « C », ce qui permettrait de ne plus avoir les commandes d'éclairage dans la buvette et ainsi ne plus être dans le périmètre du PAC Venoge.

Ceci implique des coûts supplémentaires non prévus, la creuse, la pose de tube électrique et le tirage des câbles seront effectués par les employés du Service extérieur.

La dépense représente un montant de CHF 45'000.-- pas prévu dans la planification financière 2011-2016. Il est possible d'utiliser le fonds de réserve pour « équipements sportifs et places de jeux ». Il n'y aura pas de charge budgétaire annuelle et aucune incidence sur le plafond d'endettement.

Après lecture du rapport de la commission, la parole n'étant pas demandée, les conclusions sont passées au vote et acceptées à l'unanimité.

Propositions individuelles :

Date de la prochaine séance du Conseil communal : lundi 11 juin 2012

- M. Yvan Rochat, Municipal, annonce que le préavis municipal n°13-2012 concernant la réfection des façades du collège du Cheminet ne sera pas représenté au mois de juin mais à une date ultérieure.
- Suite à l'accueil réservé aux membres du Conseil lors de la sortie du 5 mai dernier par les gens de l'ARAVOH (Association d'aide aux réfugiés de Vallorbe), M. Sté-

phane Zürcher propose que le montant des jetons de présence de cette séance leur soit reversé en guise de remerciement. Cette proposition est acceptée.

- M. Jean-Claude Andrey s'adresse à M. Pierre-André Ischi, Municipal, au sujet de la consommation d'eau. A l'heure où la commune demande à ses citoyens de faire des économies d'eau, il est surpris de constater que les pertes d'eau de la piscine se montent à 2'000 m3 par an à cause du « liner » défectueux. Dans ce cas, pourquoi n'avoir pas commencé par réparer le « liner » ? Les travaux pour la réparation du « liner » sont prévus pour le début du mois de septembre affirme Mme Isabelle Hautier Charrotton, Syndique.
- M. Pierre-Alain Epars aimerait revenir sur un article de presse paru dernièrement concernant le projet de construction d'une piscine couverte à Cossonay. Qu'en est-il vraiment et qui va financer ce projet ?
- M. Yves Jauner, Municipal, précise que ce sont les 13 communes qui forment l'ASiCoPe qui le financeront, ce qui représente environ CHF 300.- par élève. Avec le nouveau programme scolaire ARMOS, la natation deviendra une branche à part entière tout comme la gymnastique d'où l'obligation d'avoir une piscine couverte. L'association de la piscine de Penthalaz ne désire pas entrer en matière pour couvrir sa piscine, elle participera donc comme les autres communes par le biais de l'ASiCoPe.
- M. Antonio Gatto est étonné d'apprendre que l'ASiCoPe décide certaines choses et que les com-

munes doivent payer ?

- M. Yves Jauner, Municipal, rappelle que l'ASiCoPe est une association intercommunale formée de délégués dont le nombre de représentants est proportionnel au nombre d'habitants de chaque commune.
- M. Pierre Zurbrugg demande à la Municipalité de clarifier la situation, étant donné que la Commune est propriétaire des bâtiments scolaires mais c'est l'ASiCoPe qui gère financièrement ces mêmes bâtiments. Soit la Commune est propriétaire et libre de faire les travaux qu'elle désire, soit elle les vend à l'ASiCoPe qui pourra les entretenir à sa guise.
- Idéalement, une planification de l'entretien des bâtiments devrait être soumise chaque année par la Commune à l'ASiCoPe qui devrait en prendre compte dans son budget.
- M. Gérald Santschy aimerait attirer l'attention de la Municipalité sur le fait que le samedi 12 mai 2012 se sont déroulés en même temps : la mise de bois, l'ouverture officielle de la piscine et le marché artisanal de Penthalaz. Il serait souhaitable qu'à l'avenir les manifestations soient mieux réparties dans l'agenda.

Le Président, Daniel Traini, clôt la séance à 21h11.

Martinetti Electricité

Katherin Laffely

Au sein du village, vous avez certainement déjà aperçu ou croisé ces véhicules avec les nom et logo « MARTINETTI Electricité - Téléphone » bien visibles. Mais que propose cette entreprise ? Mais qui se trouve derrière cette entreprise ?

Enfance

Christian Martinetti est un enfant de Penthalaz. Presque toute son enfance se passe au village où il fera son école et vivra son adolescence. Au début de sa vie d'adulte, il fait un essai de vivre loin du village, d'abord à Penthaz, puis à Lausanne et cela ne lui plaisant pas, il reviendra rapidement dans son village pour s'y installer définitivement.

Choix de la profession

Au moment de choisir un métier, il choisit de faire un stage comme dessinateur-architecte puis comme monteur-électricien. Il opte pour le métier de dessinateur. Un jour, en rentrant de l'école, Monsieur Jean-Pierre Schopfer, alors installateur-électricien à Penthalaz, prend l'apéritif sur la terrasse familiale avec son papa. « Jeune homme, dit-il, si tu penses que c'est ton père que je suis venu trouver, tu te trompes ! C'est toi que je voulais voir ! J'ai appris que tu t'étais décidé pour faire dessinateur-architecte, alors je suis là pour te convaincre de faire monteur-électricien. Tu dis oui et je t'engage ! ». Quelques jours plus tard, la décision était prise.

Apprentissage

Après 3 ans d'apprentissage, Christian obtient le CFC et poursuit sa formation à l'Ecole Technique Supérieure d'Yverdon. N'ayant jamais vraiment apprécié les bancs d'école et trop absorbé par les loisirs, il abandonne au bout d'une année.

Début dans le métier

Certifié, il travaille alors dans différentes entreprises de la région ce qui lui permet d'emmagasiner de solides expériences.

Christian Martinetti s'intéresse alors à la maîtrise fédérale. Pendant 5 années, il va suivre des cours, apprendre tous les perfectionnements de la profession et mettre une bonne partie de son énergie dans l'étude des exigences nécessaires à l'obtention de ce papier.

Pendant 15 ans, il travaille au sein de l'entreprise Cauderay avant de se lancer.

Et là aussi, une bonne fée veille sur lui...

Tous les mardis, il rencontre un bon ami-confident, Roly, avec qui il partage ses réflexions, ses joies, ses hésitations et ses espoirs. Un mardi, son ami arrive avec des cartes de visite faites à son « nom professionnel ». C'est le signe et Christian se décide alors à débiter son entreprise.

Début de l'entreprise

Nous sommes en 1996 et le marché du travail, la dynamique régionale, l'encouragement de sa famille, de ses connaissances et collègues permettent à l'entreprise « Martinetti Electricité - Téléphone » de voir le jour. Christian a les connaissances et la pratique nécessaire et avec la maîtrise, il peut ouvrir sa propre entreprise, engager sa responsabilité et avoir des apprentis et employés. Christian reprend les outils, retrousse ses manches et met toute son énergie et son savoir-faire au service de ce nouveau challenge. En été 1997, le premier apprenti est engagé, un jeune homme du village et suivront au fil des ans, des jeunes cancaniers qui réussissent avec succès leur apprentissage.

Développement de l'entreprise

En 2000, le premier monteur-électricien certifié est engagé et au fil de ces 12 dernières années, l'entreprise va se développer pour compter actuellement 7 personnes, à savoir 2 apprentis, 4 monteurs-électriciens et le patron. Tous les apprentis qui ont la chance d'apprendre le métier sont de la région et même beaucoup sont des cancaniers pure souche !

Chaque matin, tous les employés se retrouvent et Christian Martinetti distribue le travail selon les qualifications, le suivi des tâches, les affinités spécifiques de chacun et les apprentis accompagnent tel ou tel monteur selon les compétences qu'ils doivent acquérir ou développer. Le travail effectué par chaque monteur est assumé du début à la fin ce qui permet un travail intéressant, un suivi des tâches et une responsabilité de chacun bien appréciée. Christian, quant à lui organise, planifie, prend les rendez-vous, fait les devis, la facturation et s'occupe de tout l'aspect administratif relatif à toute entreprise.

Spécificité de l'entreprise

L'entreprise Martinetti est à votre service pour toutes les installations de courant fort (électricité à 230 volts et plus) et de courant faible (téléphonie, télévision et informatique), pour tous les dépannages et pour toutes les rénovations aussi bien chez les particuliers que dans les entreprises. Pendant la belle saison, l'entreprise est spécialisée dans l'installation et l'entretien des piscines. La clientèle est locale et aussi plus lointaine grâce au bouche à oreille et à l'excellente réputation dont l'entreprise jouit. Certaines communes font aussi appel à ses compétences pour tous les

travaux d'entretien ainsi que certaines gérances. Cette large palette de prestations donne suffisamment de travail à tous et permet ainsi de ne pas s'intéresser aux gros chantiers.

Avec Swisscom, un contrat de partenariat est établi, ce qui permet à l'entreprise Martinetti de répondre à toutes les demandes de raccordements téléphoniques.

Projet et avenir

Christian Martinetti veut maintenir la qualité de son entreprise par le contact permanent avec la clientèle, en offrant une grande capacité d'écoute, en privilégiant le partenariat, en offrant d'excellentes prestations et en étant présent sur le terrain journalièrement. L'implantation, la reconnaissance des ses pairs, de la population et des autorités locales lui permettent d'assurer suffisamment de travail pour maintenir la grosseur de l'entreprise.

Et dans un avenir un peu plus lointain, Christian sera ravi de passer la main à son fils Laurent, qui se forme déjà pour relever ce défi.

Contact

Entreprise Martinetti
Electricité – Téléphone
Christian Martinetti
maîtrise fédérale
Chemin du Moléson 3
1305 Penthalaz
Tél. 021 861 34 00
Fax 021 861 34 31
c.mart@bluewin.ch

Une boutique Déco - Cadeaux - Café dans la gare

Doebeli Corinne

1ère bougie pour dco&co

A propos de bougie, voilà une des idées cadeaux que je vous propose. En passant par les sacs à main, les bijoux, articles pour nos hommes, des articles anciens, des produits cosmétiques, de l'épicerie fine, jouets pour nos enfants, les lampes, les horloges, de la vaisselle, carteries, créations personnelles,...



Tous ces articles sélectionnés sont à découvrir en buvant un café au bar ou dans un fauteuil confortable.

On m'appelle Coco

Née à Penthalaz, il y a ...x... années.

Créative et active, de formation religieuse artisanale, j'aime les voyages, la brocante et les relations. Une affinité particulière aux objets, en devient pour moi une source d'inspiration.

Après plusieurs séjours à l'étranger, je suis de retour au bercail avec l'envie d'avoir mon commerce.

C'est où ce commerce ?

Suite à la fermeture des guichets de la gare située sur notre super commune, l'idée m'est venue, pour amener de l'eau au moulin, de contribuer au développement de celle-ci. Après 3 ans de projet avec les CFF, j'ai enfin pu mettre, avec fierté, sur le quai mon enseigne « dco&co – L'heure de se faire plaisir ».

« Pour que vive notre village »

Slogan de l'APAC (Association de Penthalaz des Artisans et Commerçants) que j'ai rejoint avec conviction, car le commerce de proximité fait partie de mes valeurs.

Nous avons la chance d'avoir une grande variété de métiers à Penthalaz.

Actuellement la population reste la principale responsable de la pérennité des ressources locales, pour que Penthalaz ne

devienne pas une cité dortoir, nous nous devons de favoriser nos artisans et commerçants du village pour évoluer et développer le tourisme.

Soyons tous des acteurs actifs !

Mon message

Après une année d'expérience de commerçante dans notre commune, je constate que l'information de cette ouverture n'a peut-être pas été suffisante, ce qui me pousse à faire cet article et ainsi d'inviter les Cancaniers à être curieux et à profiter de cette valeur ajoutée, soit d'avoir une boutique cadeaux à 6 minutes du centre de notre village, ce qui peut simplifier la vie.

Cancans LOL

- Oh ! On dirait la caverne d'Ali baba.
- Surprenant dans une gare !
- Bonne idée, génial.
- Tu veux pas faire des sandwiches.
- Pourriez me faire de la monnaie pour le Selecta.
- J'y pense pas, je prends jamais le train.
- Magnifique, vraiment de bons goûts.
- On dirait chez toi.
- Mince, j'ai raté le train.



Remerciements

Je remercie les clients, les amis et les voyageurs qui ont déjà le réflexe de passer, quel plaisir ! Merci à notre municipalité de m'avoir permis de m'exprimer dans ce journal officiel. Que les Cancans fusent !



Utile

Horaire d'ouverture

Mardi au Vendredi - 7h à 12h et 16h à 19h
Samedi - 9h à 15h

Site

www.dccoco.ch

Messagerie

info@dccoco.ch

Adresse

Route de Gollion 3
CH - 1305 Penthalaz
021 861 44 69

APV - Association des Paysannes Vaudoises

Yves Hangartner

Histoire

L'Association agricole des femmes vaudoises est fondée en 1931 à la suite de la crise de 1929 mettant à mal l'économie des exploitations agricoles en touchant le prix du blé, du lait et des porcs. Sous l'impulsion de Madame Augusta Gillabert-Randin, quelques femmes recherchent alors un moyen de générer un revenu supplémentaire. Cette réflexion aboutira à la création d'une fabrique de confiture permettant d'écouler le stock de fruits.

La fabrique ferme ses portes 14 ans plus tard en 1945 mais l'association trouve sa raison d'exister dans la formation et l'information des paysannes vaudoises. C'est ainsi que dès 1953 l'Etat accorde une subvention pour la mise en place de démonstrations de cuisine ou de travaux ménagers.

Penthalaz est depuis longtemps, comme vous pouvez le constater sur la photo, représenté au sein de l'APV. 2013 sera par ailleurs l'année de la célébration des 75 ans ! Aujourd'hui membre du groupe de Cossonay, notre village représente la majorité des 68 membres. Ce groupe est l'un des 81 qui forment un réseau de 7500 membres à travers le canton.

Activités

Outre les traditionnelles et fameuses mais néanmoins économiques recettes de cuisine, l'APV met à disposition des groupes toute une palette de cours et d'activités en plus des formations professionnelles. Chaque groupe organise ensuite ses activités de manière indépendante. Par exemple en ce qui concerne Penthalaz :

- Cuisine
- Origami
- Aquarelle
- Aquagym
- Couture
- Etc ...

La « saison » des activités est comprise entre l'assemblée d'automne et l'assemblée de printemps. Historiquement, c'était la période durant laquelle la baisse d'activité dans l'exploitation permettait aux dames de suivre des cours. De nos jours, c'est un peu différent, des activités sont donc aussi organisées entre avril et octobre.

L'APV est aussi une association basée sur les échanges, le bénévolat et la participation à la vie sociale culturelle et économique de

la région. Echanges au travers de sorties sportives (randonnée avec raquettes), gustatives (dégustation de thé) ou encore des visites. Echanges aussi par la participation au marché du GAAP tous les 1ers samedi du mois. Participation à la vie sociale avec des activités variées comme par exemple, distribution de lait à la pause des écoles à l'occasion de la journée nationale du lait ou encore, en assurant le service lors de la soirée d'accueil des nouveaux habitants.



L'un des objectifs de l'APV est de favoriser le rapprochement et la compréhension entre milieu citadin et milieu rural. Cette société n'est donc pas exclusivement réservée aux personnes ayant un lien avec le monde agricole alors n'hésitez pas !

Contacts

Présidente :

Laurence Epars / 021-861.40.96

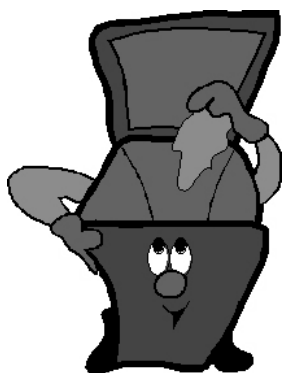
Internet :

<http://www.paysannesvaudoises.ch>

Coup de balai 2012

Le coup de balai 2012 a été une journée de chasse aux déchets !

La Municipalité



Pendant la semaine du 26 au 30 mars, 3 classes de Penthelaz ont nettoyé la forêt de Plan-Bois et celle du Bois de Vaux. Bravo et merci à ces enfants !

Le 31 mars 2012 de bon matin, comme chaque année, 39 adultes, 7 enfants et 8 scouts se sont retrouvés au Plan-Bois pour recevoir les instructions de la journée coup de balai devant un café-croissant. Et c'est avec enthousiasme que la chasse aux déchets a été ouverte !

390 kg de déchets ont été récoltés. Seulement ?

Mais oui, comparé aux 670 kg ramassés il y a deux ans, ça va mieux. Moins de gros objets déposés dans la nature, mais que de mouchoirs, canettes, bouteilles, mégots, emballages de chocolat !

A leur retour au local de Plan-Bois, les participants ont partagé le verre de l'amitié et ont dégusté une excellente soupe !

Encore bravo, merci et à l'an prochain pour les fidèles et aussi pour les nouveaux !



L'Union des Sociétés Locales fête ses 75 ans

Yves Hangartner

Fondée en 1937, l'USL célèbre donc cette année ses 75 ans d'existence. Afin de marquer dignement cet anniversaire, les 14 sociétés représentées par l'USL sont désireuses de partager leur enthousiasme avec le plus grand nombre de Cancanières et Cancaniers. Pour l'occasion, deux jours de fête et d'animation dans le village sont à réserver dans vos calendriers.

Programme des festivités

Vendredi 8 juin

- Dès 18h00, Soirée « Tartare » au caveau.
- Dès 20h00, Match aux cartes (inscription sur place dès 18h00 et jusqu'à 19h45).

Samedi 9 juin

- Dès 13h30 Rallye « Autour du verger » (inscriptions dès 13h00).
Gratuit et ouvert à tous de 0 à 99 ans par équipe de 2 à 5 personnes.
Postes animés par les sociétés.
- 18h00 Partie officielle animée par la Fanfare La Villageoise de Penthalaz.
Résultat du rallye.
Apéro offert par la Municipalité.
Stands de nourriture et de boissons.
- Dès 20h00 ambiance festive et conviviale au caveau avec BRICE.

Vous êtes toutes et tous attendus pour partager la bonne humeur des sociétés locales et découvrir celles que vous ne connaissiez peut-être pas encore.

De la fondation à aujourd'hui

Pour celles et ceux qui n'étaient pas encore Cancaniers en 1937, il est intéressant de connaître l'histoire de l'USL. Voici donc en quelques lignes un condensé de 75 ans.

Avant 1931, seules deux sociétés existaient à Penthalaz : La Chorale des Campagnes et la société de Jeunesse. Mais depuis la construction d'une grande salle et l'extension de la commune en 1931, on assiste à la création d'autres sociétés.

A l'initiative du Président de la Chorale des Campagnes qui pense qu'il serait bon de fraterniser et travailler « avec le meilleur esprit de compréhension réciproque » une assem-

blée constitutive est réunie à la grande salle, le vendredi 17 septembre 1937.

Sont présents les délégués des sociétés suivantes : Chorale des Campagnes, Sociétés de Jeunesse, Chœur des Dames, club de Football et société de Musique. La proposition de fonder une Union des Sociétés Locales est acceptée à l'unanimité. Les buts de cette dernière seront :

1. D'entretenir entre les sociétés locales des liens d'amitié
2. De discuter tous les points qui touchent à l'utilisation de la grande salle
3. De fixer, d'entente avec les sociétés, les dates de soirées ou manifestations qui seront organisées dans la localité.

Cette USL se composera de membres de chaque société, avec un Président et un Secrétaire. A la suite de cette première assemblée, un projet de statuts est élaboré, soumis et accepté par chaque participant.

19 juillet 1938... Monsieur le Syndic de Penthalaz demande l'appui des sociétés locales dans l'organisation de la fête du 1er août. La requête est acceptée et cette collaboration perdure encore de nos jours...

24 septembre 1938... Lors de l'assemblée générale, l'USL accepte de payer une cotisation annuelle, afin de couvrir divers frais. Elle est fixée à CHF 3.-

Dès 1942 et durant la période de guerre, chaque société organise, chacune à son tour un concert, un match de foot ou une autre manifestation afin de recueillir des fonds qui seront répartis aux familles nécessiteuses du District.

Et nous voici, bon an, mal an, après des hauts et des bas et une presque dissolution à 75 ans d'existence... Et cela grâce à une volonté farouche de quelques personnes qui toujours ont cru en la fraternité, l'entente et l'amitié qui existent entre nos sociétés villageoises. Et il faut bien l'avouer, c'est d'abord le souci d'œuvrer avec sérieux mais dans la bonne humeur qui fait que l'USL se porte bien. Sous la houlette de son président, Christian Martinetti, elle continue maintenant d'assurer son rôle de trait d'union entre les sociétés, la population et nos autorités communales.



Collaboration musicale

Caroline Villard



Les fanfares La Lyre de Dailens et La Villageoise de Penthalthaz ont le plaisir de présenter, pour la deuxième année consécutive, leur concert annuel en commun. Les deux sociétés ont en effet entamé une collaboration musicale en septembre 2010, sous la direction de Jean-Pierre Bourquin. Cette collaboration porte ses fruits et les musiciens des deux sociétés forment maintenant une équipe soudée et fort productive. Ainsi, deux représentations de leur programme ont été données : la première le 17 mars 2012 à la salle du Verger de Penthalthaz et la seconde le 31 mars 2012 à la salle Jean Villard-Gilles de Dailens.

L'esprit de collaboration entre les deux sociétés s'étend également à l'école de musique, dont l'enseignement d'excellente

qualité (niveau de conservatoire) est dispensé aux jeunes élèves à partir de 7 ans, mais également aux adultes. Les instruments proposés sont la flûte traversière, la trompette, le cornet, l'alto, l'euphonium, le trombone, le tuba, la batterie et la percussion.

La Lyre et La Villageoise sont toujours heureuses d'accueillir de nouveaux membres. Si vous jouez d'un instrument, si vous cherchez à faire de la musique en toute convivialité ou si vous souhaitez débiter, n'hésitez pas à rejoindre les rangs de la fanfare ou l'école de musique. Pour tout renseignement, il suffit de contacter Jean-Pierre Bourquin, directeur de la fanfare, (079 542 99 60) ou Mélinda Bourquin, responsable de l'école de musique (078 895 28 39).

Les classes en forêt

La Municipalité

Pour terminer l'année internationale de la forêt qui s'est déroulée en 2011, la direction de l'établissement primaire de Cossonay-Penthalthaz a organisé une semaine dans la forêt, en compagnie de M. Harry Kleiner, garde forestier. Les élèves ont été accueillis tout au long de la semaine dans la forêt cantonale de Dailens pour découvrir le travail des bûcherons. Plusieurs postes différents avaient été aménagés pour les écoliers ; ils ont pu se faire une certaine idée sur les exigences du travail en forêt ainsi que

nisateurs ont favorisé le visuel afin que les enfants soient fascinés par ce qui se passe, tel que l'abattage d'un arbre effectué par un apprenti de troisième année. Au moment du crash final de l'arbre, les élèves ont été surpris par le bruit et l'écho. Il est tombé

« Il est tombé face à moi et c'était comme en 3D »

face à moi et c'était comme en 3D a dit un jeune garçon. Les élèves ont également vu la manière de préparer du bois pour le feu. Ce que les enfants attendaient impatiemment était de pouvoir manger les traditionnelles grillades préparées avec soin par les bûcherons autour du feu. Après avoir bien mangé, les élèves ont pu assister au débardage, qui s'effectue de manière mécanisée, mais aussi avec l'aide des chevaux. Ce poste a été fort apprécié des enfants.



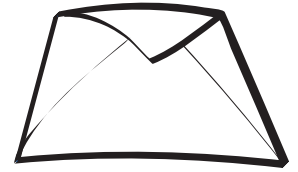
sur l'outillage du bûcheron et la manière de s'en servir. J'ai appris que, dans la forêt, il était préférable de mettre des habits de couleurs vives et ne pas passer quand il y a des panneaux « Travaux », a relevé un élève. Plutôt que les explications, les orga-



Lu pour vous

Projet de petite centrale hydraulique des Grands Moulins de Cossonay

Sélectionné par Reimar Häuselmann, un dossier de presse signé par Gilles Seuret (newsaktuell.ch)



Chères Cancanières, Chers Cancaniers,

Projet de petite centrale hydraulique des Grands Moulins de Cossonay / Dépôt de la demande de concession et de permis de construire.

Bern (ots) - sol-E Suisse SA, filiale de BKW SA, en collaboration avec Provimi Kliba SA a déposé auprès du Service des eaux, sols et assainissement (SESA) une demande de concession et de permis de construire pour la réhabilitation de la petite centrale hydraulique des Grands Moulins de Cossonay.

La centrale prévoit l'utilisation des eaux de la Venoge en exploitant des infrastructures déjà

existantes. L'installation, dimensionnée pour une capacité maximale de 3.75 m³/s, aura une puissance de 150 kW. La nouvelle turbine de type Kaplan remplacera les trois anciennes turbines à l'arrêt depuis 2008 et sera en mesure de produire 600 MWh par année (ce qui correspond à la consommation moyenne annuelle de 150 ménages).

Les coûts d'investissement sont estimés à 1.4 Mio de CHF. Le projet a été développé en étroite collaboration avec l'Entreprise de correction fluviale des mesures piscicoles PAC-Venoge et tient compte des observations des associations pour la protection de la nature

ainsi que les associations de pêcheurs. Ainsi, un nouvel aménagement pour garantir la migration piscicole a été intégré au projet.

Une fois la concession octroyée, les travaux pourraient commencer vers la fin de l'année 2012 avec une installation mise en service en début 2013.

Sources

Originaltext: BKW FMB Energie AG.

Dossier de presse digital: <http://www.presseportal.ch/fr/pm/100001009>.

Dossier de presse par RSS: http://presseportal.ch/fr/rss/pm_100001009.rss2

ISIN: CH0021607004

Lu pour vous

Pincé (village français) invente la poule incitative. Le coup d'envoi sera donné en septembre prochain.

Sélectionné par Reimar Häuselmann, un texte de Stéphanie Senet (maxisciences.com)

Pour réduire sa production de déchets, le village sarthois de Pincé a débridé son imagination. Alors qu'il est sur le point d'appliquer la redevance incitative d'enlèvement des ordures ménagères prévue par le Grenelle (1), il a décidé d'y ajouter une mesure pragmatique: donner deux poules pondeuses à toute famille volontaire, afin qu'elles picorent les déchets organiques. Une solution efficace puisqu'une poule peut absorber jusqu'à 150 kilogrammes de déchets par an. Rajoutons que 63% des ordures ménagères résiduelles (OMR) françaises peuvent faire l'objet d'une valorisation organique selon l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

(Ademe).

«C'est écologique, mais aussi économique. Alors que les nouvelles normes sanitaires dans les élevages ont fait augmenter le prix des œufs, cela permettra d'en avoir gratuitement entre 500 et 600 par an», se félicite la maire, Lydie Pasteau.

Le choix de Pincé n'est pas totalement un hasard. Ce village de 200 habitants s'y connaît en volailles puisqu'il est situé à 30 kilomètres de Loué, en plein cœur de la zone d'élevage du poulet.

Des Belges ont déjà eu cette idée il y a deux ans. La ville de Mouscron (52.000 habitants) a organisé la distribution de 200 poules, en l'accompagnant d'une formation courte sur l'élevage

des gallinacées.

A Pincé, l'idée est partie d'une blague lancée début mars par deux conseillères municipales. Elle sera appliquée dès la rentrée de septembre.

(1) L'article 46 du Grenelle I prévoit que la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (Reom) et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (Teom) devront intégrer, dans un délai de 5 ans, une part variable incitative prenant en compte la nature et le poids et/ou le volume et/ou le nombre d'enlèvements de déchets

Est-ce que Penthalaz serait prêt à suivre l'exemple ?

Merci d'une réponse.



Cultes

A l'église (10h)

- le 26 août
- le 15 septembre, cène (culte régional du Jeûne fédéral)

Au Foyer (10h)

- le 10 juin, cène
- le 2 septembre

Les 8, 15 et 22 juillet (cultes radiodiffusés sur RTS Espace 2, rendez-vous à 9h30).

Le 29 juillet, en cas de beau temps, culte à la buvette de la Croix de Châtel.

Les autres dimanches, le culte a lieu à Penthaz, à Daillens ou dans la région.

Messes

Au temple protestant

- le 2e samedi du mois à 18h00

Accueil par la municipalité des citoyens nés en 1994

Yves Hangartner

Pourquoi les citoyens nés en 1994 ? Eh bien tout simplement car l'année 2012 marque une étape importante dans leur vie : la majorité ! Eh oui 1994-2012, le résultat est bien 18 ans.

C'est donc la municipalité au grand complet qui accueille le vendredi 9 mars ces nouveaux citoyens. Pour la circonstance, la municipalité était accompagnée du président du conseil communal Monsieur Daniel Traini, ainsi que du député au Grand Conseil Monsieur André Marendaz.

Arrivé à 18 ans c'est, selon l'article 14 du code civil suisse, atteindre la majorité. Référence à un article de loi pour rappeler qu'avoir 18 ans, ce n'est pas seulement avoir le droit de passer son permis, c'est aussi rentrer dans l'âge d'exercer ses droits et d'exécuter ses obligations.

A ce titre, après les différentes interventions officielles les encourageant à utiliser leur nouveau droit de vote et d'éligibilité ainsi que le fonctionnement des autorités communales et cantonales, 13 jeunes Cancaniers ont reçu un <Diplôme de majorité> .

Seulement 13 ? La commune manque-t-elle de jeunesse ? Rassurez-vous, l'acquisition de la majorité n'est pas subordonnée à la présence lors de la réception officielle. Le nombre de nouveaux citoyens en 2012 se monte au total à 32.

La soirée s'est poursuivie autour d'une fondue, parce que grandir ce n'est pas seulement des obligations, c'est aussi perpétuer des traditions plus festives...



Jubilaires

Yves Jauner, Municipal

Anniversaire 90 ans

Mme Gonthier Frida le 26 avril 2012

Mme Viret Marcelle le 3 mai 2012

Anniversaire 50 ans de mariage

Mme et M. Blaser Flossette et Pierre-André le 14 avril 2012

Mme et M. Joseph Pierrette et Daniel le 4 mai 2012

Votre paroisse

Etienne Mayor, pasteur

Tendez l'oreille !

Nous allons vivre trois cultes retransmis à la radio sur « Espace 2 » depuis le foyer paroissial de Penthalaz. Le 8 juillet avec André Perrenoud « La clameur qui monte de la plaine », le 15 juillet avec Aude Collaud « Quand le silence se fait parole » et le 22 juillet avec Etienne Mayor « la terre entière donne de la voix ». Le rendez-vous pour assister au culte est fixé à 9h30 afin que tout soit prêt au moment de la diffusion.

Nous souhaitons qu'il y ait un petit chœur de circonstance chaque dimanche pour entraîner les cantiques. Ce chœur sera dirigé les 8 et le 15 juillet par Lise Dutruy et le 22 juillet par Pierre-André Blaser. Il y aura une répétition des chants le mardi soir précédant chaque culte, à 20h au Foyer. Vous pouvez participer pour 1, 2 ou les 3 cultes selon votre disponibilité. Pour nous permettre de savoir environ combien de personnes participeront à ce chœur, nous

vous demandons une inscription auprès d'Etienne Mayor (tél 021 861 12 80, mail e.mayor@bluewin.ch) d'ici au 15 juin.

Loin des yeux mais près du coeur, juillet est un mois de vacances, mais ce serait sympa que ceux qui écoutent la radio sentent une assemblée qui est là avec et pour eux. ... en toute liberté bien entendu !

Article « Santé »

Le syndrome des jambes sans repos

Isabelle Gay-Crosier, pharmacienne

Définition

Le syndrome des jambes sans repos, appelé aussi "impatiences" (ou restless legs syndrome en anglais), est un trouble neurologique qui cause un besoin irrésistible de bouger les jambes. Fourmillements, picotements, sensations de brûlures, tiraillements provoquent des insomnies chroniques. Certains parlent de « Coca-Cola dans les veines » ou de « souris dans les muscles ». Ce syndrome atteint plus rarement les bras. La vie de celles et ceux qui en sont atteints peut se transformer en enfer (... jusqu'au suicide), dans la mesure où la qualité du sommeil se détériore et peut mener à l'épuisement dans les cas les plus graves.

Fréquence

On estime à 6 à 15% les adultes atteints par cette affection, dont 5% sont sévèrement atteints.

40% des cas interviennent avant l'âge de 20 ans, puis les autres souvent après 50 ans. C'est une affection qui peut être familiale, même si aucune explication ne peut être donnée à ce sujet.

Causes

Un manque de fer (par exemple dans le 3ème trimestre d'une grossesse), une insuffisance rénale, le diabète, des médicaments (comme des antidépresseurs ou des neuroleptiques peuvent provoquer les syndromes. Des facteurs génétiques sont aussi en cause, c'est souvent une maladie familiale. Dans plus de la moitié des cas, on reste avec des causes inconnues.

Des scientifiques pensent qu'un déficit de dopamine serait responsable du syndrome. La dopamine est un neurotransmetteur, c'est-à-dire un agent de communication entre les neurones à l'intérieur du cerveau, et joue un rôle essentiel dans la locomotion. Le manque de dopamine pourrait agir directement sur le système nerveux central à l'intérieur même de la moelle épinière. Cela pourrait signifier qu'il y a des mouvements automatiques de locomotion qui sont éveillés directement par la moelle épinière et non par le cerveau.

Manifestations

La journée, le malade doit sans cesse bouger ses jambes ou marcher pour être bien.

La nuit, les premiers symptômes apparaissent à l'état de veille au moment où on cherche le sommeil. L'endormissement va être retardé par les inconforts dans les jambes. Et une fois endormi, de petits mouvements touchent le pied ou la jambe, parfois les deux jambes en même temps, et vont se reproduire à intervalles réguliers. Chaque contraction musculaire augmente le rythme du cœur et l'activité cérébrale du dormeur, et provoque des micro-réveils. A ce rythme-là, le sommeil n'est pas du tout réparateur.

Certains médecins ont de la peine à reconnaître ce syndrome comme une vraie maladie. Ils pensent parfois à des manifestations psychosomatiques, liées à une dépression, et ne traitent pas le vrai phénomène.

Traitement

- une administration de fer si le syndrome est lié à une carence en fer
- un traitement de l'insuffisance rénale
- un arrêt d'une médication ou une diminution des doses (le syndrome disparaît en quelques semaines...)
- un traitement à la levodopa, mais sachant que le traitement n'est pas efficace à long terme
- des calmants et des dérivés de l'opium comme la morphine

Aucun traitement n'est indiqué chez la femme enceinte, dans la mesure où le syndrome disparaît en général à l'accouchement.

Pour soulager les crises

Pour soulager les crises il est recommandé de :

- faire des exercices de relaxation
- faire des exercices d'étirement
- se balader
- masser la ou les jambes
- avoir recours au chaud ou au froid selon les personnes.

Téléphones et horaires d'ouverture de l'administration communale

Secrétariat municipal et bourse communale :

Ouverture des guichets :

- Tous les matins de 07h30 à 11h30
- Lundi après-midi de 13h30 à 17h00
- Mardi, mercredi, jeudi, vendredi après-midi les bureaux sont fermés à la population sauf sur rendez-vous.

Permanence téléphonique :

- Tous les matins de 07h30 à 11h30
- Tous les après-midi de 14h00 à 16h00

Secrétariat municipal
Tél. 021/863.20.50

Bourse communale
Tél. 021/863.20.51

Service technique
021/863.20.55

Service de la population :

Ouverture des guichets :

- Tous les matins de 07h30 à 11h30
- Lundi après-midi de 13h30 à 17h00
- Mercredi après-midi de 16h00 à 19h00
- Mardi, jeudi, vendredi après-midi les bureaux sont fermés à la population.

Permanence téléphonique :

- Durant les heures d'ouverture des guichets

Contrôle des habitants
Tél. 021/863.20.52

Accueil de midi

Midicroque tél. 076 229 31 99

Horaires d'ouverture de la déchetterie toute l'année

- Mardi de 15h30 à 18h30
- Mercredi de 9h45 à 11h45
- Jeudi de 15h30 à 18h30
- Vendredi de 15h30 à 18h30
- Samedi de 10h00 à 16h00

Centrale téléphonique des médecins et médecins-dentistes de garde
0848.133.133

Pharmacie de garde
Renseignement sur le répondeur de votre pharmacie, pharmacieplus de la Venoge, Penthalaz
0848 133 133

Vétérinaire de garde
Renseignement sur le répondeur de votre vétérinaire, Dr. Chamot Perez Françoise, Penthalaz
021/861.33.19

Numéros d'urgence
117 - Police
118 - Sapeurs-pompiers
144 - Ambulances
145 - Intoxications
1414 - REGA

Agenda

8 et 9 juin 2012

75e anniversaire de l'USL
Salle du Verger
USL

20 juin 2012

Foire aux livres de 17h
à 20h

18 au 22 juillet 2012

Trophée de la Venoge
La Jeunesse

1er août 2012

Fête nationale
Penthaz
Penthaz-Penthalaz-
Daillens

24 au 25 juillet 2012

Venoge festival
La Cool'Hisse

10 et 11
novembre 2012

Loto
USL

Annoncez-nous vos dates
ou dossiers de presse à
l'adresse :
lecancanier@penthalaz.ch

Prévention de la société pro hérisson

Bernhard Bader



Puis-je traverser?

En partenariat avec : **LE SANCTUAIRE DES HERISSONS** /france
www.herisson.eu
tel: 03-22-09-21-03

© Pro hérisson
Case postale 77
CH 8932 Mettmenstetten
Tél. 01-767 07 90
www.pro-igel.ch
PC 80-68208-7

ATTENTION JE TRAVERSE
MERCI

Photo: Fabio Bontadina



<http://www.les-nichoirs.fr>

Mesdames, Messieurs,

Comme chaque année, nous souhaitons rendre les automobilistes attentifs à la présence des hérissons. Dans notre environnement qui est densément peuplé, nos compagnons à piquants sont exposés au danger de la route du printemps jusqu'au début de l'hiver. La seule solution est de sensibiliser les automobilistes, afin qu'ils conduisent à une vitesse adaptée et soient plus attentifs. Avec nos campagnes d'affichage, nous souhaitons informer les automobilistes que le hérisson et d'autres animaux sauvages ont besoin de toute notre attention pour survivre.

Penthalaz dans le temps

Collection de la famille de Madame Monique Chollet, Penthalaz

